

Kit de mise en marché

Elan Juillet 2024

Obligation de droit français offrant à l'échéance une protection de l'intégralité du Capital Initial.

Émetteur : Natixis (« L'Émetteur »)

Durée maximale de l'investissement conseillée : 8 ans (à partir de la Date d'Émission)

Eligibilité : contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de compte, comptes-titres ordinaires

Période de souscription : du 8 avril au 25 juillet 2024

Code ISIN : FR001400NZR3

Document à usage strictement interne
NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement



PARTENAIRE PREMIUM



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.

SOMMAIRE

- **01** Indice de reference
iEdge Health and
Wellbeing Transatlantic
SDG 5 % DN®

- **02** Mécanisme et scénarios

- **03** Caractéristiques d'Elan Juillet 2024
 - Eligibilité et souscriptions
 - Avantages / Inconvénients
 - Facteurs de risques
 - Conflits d'intérêts potentiels

- **04** Annexes
 - Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance
 - Contacts

EN QUELQUES MOTS



Durée de 8 ans



**Indexé à l'indice iEdge Health and Wellbeing
Transatlantic SDG 5 % DN®**



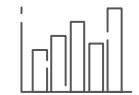
**Destiné à toute clientèle personnes
physiques et aux personnes morales***



**Enregistrement d'un coupon de 6,50% par an,
possible chaque année, si le niveau de l'Indice
est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
Il sera versé à l'investisseur à l'échéance.**



**Protection de l'intégralité
du capital à l'échéance**



**A l'échéance, quel que soit la performance de
l'Indice, l'investisseur reçoit 100% de son capital
initial, augmenté des éventuels coupons
enregistrés**

**Se reporter au slide 18 pour la liste des contrats éligibles à la souscription des Personnes Morales*



EN QUOI L'OFFRE INCARNE LES JOP ?

Le Groupe BPCE est Partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Au-delà d'un simple engagement d'image et de sponsoring, ce partenariat à Paris 2024 vient nourrir l'**ambition** du Groupe **de devenir l'acteur bancaire de référence de l'économie du sport.**

C'est dans ce contexte, que **le Groupe BPCE propose à l'ensemble des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne cette offre unique qui incarne les valeurs fortes des Jeux Olympiques et Paralympiques :**

UNIVERSALITÉ

Une offre à capital 100% protégé à l'échéance qui s'adresse à l'ensemble des clients des BP et CE.

DÉTÉRMINATION

Une offre indexée sur un indice actions composé de 75 valeurs déterminées en fonction de leurs engagements forts autour des 3 piliers : Bouger, Bien Manger, Prévenir et Guérir.

RESPECT

La méthodologie de l'Indice sélectionne des valeurs basées sur les scores ESG, dans le respect des exigences environnementales.

EGALITÉ

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être à tout âge, c'est à cet Objectif de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies que répond en particulier l'indice.

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION



Clientèle cible	Offre distribuée au public en France exclusivement, toute clientèle personnes physiques et aux personnes morales* (ne peut être distribuée directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis, à des non-résidents Français et/ou restrictions spécifiques) Elan Juillet 2024 s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité - prévoir l'une immobilisation des sommes investies durant 8 ans à compter de la date de début de la période de commercialisation. En effet, en cas de sortie anticipée avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.
Profil d'investisseur	C1 minimum / débutant
Niveau de risque du produit	R1 minimum : Il convient de s'assurer auprès du client que la souscription à Elan Juillet 2024 est en adéquation avec ses besoins, ses objectifs, son appétence aux risques, ses exigences, sa situation financière et son horizon de placement. Il convient de tenir compte de la connaissance et de l'expérience en matière financière et de l'appétence aux risques du client ainsi que de sa capacité de subir des pertes.
SRI	2/7
Parcours Conseil	LEA, O2S
Portefeuilles modèles	Les portefeuilles Modèle ASV & CTO Grand Public et Haut de gamme (R1-R2a-R2b-R3) & Gestion Privée (R1)
Métiers de distribution	CGP/DAA, CA GP, DA, GC, GC pro, CA BDR, Banque Privée
Eligibilité	• CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. • Eligible aux contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports libellés en euros et en unités de comptes. • Éligible aux contrats issus de transferts Fourgous (en complément du minimum des 20 % d'unités de compte éligibles) et aux transformations PACTE assurance vie. • Non éligible au PEA.

Il est rappelé que le conseiller doit indiquer au client, dans le cadre du conseil, que l'établissement propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, l'établissement peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne, établissement distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. La liste des Assureurs avec lesquels travaille la Caisse d'Épargne est diffusée sur <https://www.caisse-epargne.fr/dda>.

Point d'attention : La durée de placement de ce produit étant de 8 ans, ce produit financier doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue. Il n'est pas recommandé de commercialiser ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus. En cas de souscription dans le cadre d'un contrat d'assurance vie/CTO à la demande d'un client âgé de 80 ans et plus, faire remplir la fiche dédiée.

*Se reporter au slide 18 pour la liste des contrats éligibles à la souscription des Personnes Morales



PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

Global Financial Services regroupe les métiers internationaux du Groupe BPCE, 7^e **établissement financier** européen. Ils accompagnent les entreprises, investisseurs, institutions financières, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE dans la réalisation de leurs projets à travers le monde en leur proposant des solutions de financement et d'investissement innovantes et durables.

Deux métiers



La gestion d'actifs et de fortune
au travers notamment de la marque Natixis Investment Managers



La Banque de Grande Clientèle (BGC)
au travers notamment de la marque Natixis Corporate & Investment Banking (CIB)

Natixis CIB bénéficie des notations financières¹
solides du Groupe BPCE :

STANDARD
& POOR'S

A

MOODY'S

A1

FitchRatings

A+

CLASSEMENT DES PRINCIPALES BANQUES
EUROPÉENNES EN 2022 SELON LE TOTAL
DES ACTIFS POSSÉDÉS (AU 29/08/2023)



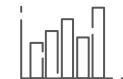
¹Notations au moment de la rédaction du document

01

Indice de référence

iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN[®]





DESCRIPTION DE L'INDICE

L'indice **iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN** bénéficie de la répartition géographique suivante : Europe 49 % et Etats-Unis 51 %.



L'administrateur de l'indice, Scientific Beta (France) SAS, s'appuie sur les notes ESG attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG⁽¹⁾, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies⁽²⁾. Sa composition est revue tous les trimestres.

Les valeurs de l'indice sont ainsi sélectionnées pour leur contribution aux Objectifs de Développement Durable, et **plus particulièrement à l'Objectif n°3 (Bonne santé & bien être)**.



SGX calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site de SGX (<https://sgx.com/indices/products/WELLBTDN>).



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



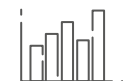
(1) Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de ISS <https://www.issgovernance.com/esg/>

(2) Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable, consulter le site <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>



PERFORMANCE HISTORIQUE

COMPOSITION DE L'INDICE REVUE À UNE FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE



Simulations des performances historiques de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN



Performances cumulées au 06/10/2023	1 an	4 ans	8 ans
Indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN	8,32 %	9,58 %	55,38 %

Source : Natixis, Bloomberg du XX/XX/2023

L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN indice a été lancé le 22/09/2023, il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Les cours observés de l'indice intègrent ce traitement des dividendes.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



ELEMENTS DE LANGAGE SUR LES VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE

Comment est construit l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN ?

L'univers de référence de l'indice sont les plus grosses capitalisations de la zone Euro et des Etats-Unis, répondant à des exigences de liquidité minimum. Les valeurs de l'indice sont directement sélectionnées à travers un score « Bien-être », défini avec les indicateurs ESG d'ISS-ESG. Chaque trimestre, les 40 valeurs de la zone euro et les 35 valeurs américaines avec les meilleurs scores « bien-être » sont sélectionnées dans l'indice. Enfin, les valeurs de chaque zone géographique sont équilibrées. La pondération dans l'indice global est la suivante : zone Euro 49%, Etats-Unis 51%.

Le score « Bien-être » est construit en évaluant la contribution positive des entreprises à l'un des trois piliers suivants « Bouger », « Bien manger » et « Prévenir et Guérir », tout en prenant en compte l'engagement concret des entreprises sur des problématiques sociales et environnementales, en utilisant les indicateurs d'ISS-ESG. La contribution positive est mesurée tous les trimestres, d'une part avec le chiffre d'affaires des entreprises provenant des activités ci-dessous et, d'autre part avec des indicateurs qualitatifs d'ISS-ESG :

- « Bouger » (Pratique de l'activité physique), exemple d'activités : centres de fitness et de sports récréatifs, sports d'hiver, équipementiers sportifs...
- « Bien manger » (Fournir une alimentation saine et Equilibrée) exemple d'activités: produits à haute valeur nutritive, compléments alimentaires, produits alimentaires alternatifs...
- « Prévenir et Guérir » (Produits et services de soins à la personne, de prévention et de bien-être) exemple d'activités : soins de santé, vaccins, imagerie médicale, équipements de diagnostics, équipements de protection, assurance liée à la santé, soins bucco-dentaires, produits pharmaceutiques...

Comment expliquer la présence de certaines valeurs dans l'indice ?

Toutes les valeurs composant l'indice ont été sélectionnées selon le processus détaillé ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous des exemples pour comprendre la présence de certaines valeurs présentes dans l'indice :

LVMH :

- ✓ Partenaire premium des Jeux Olympiques Activewear avec sa filiale 24S.com vendant des équipements sportifs (Sport).
- ✓ LVMH soutient la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France (Santé)
- ✓ Produits de bien-être et santé à travers le réseau Sephora (Santé et bien-être)

AXA :

- ✓ Assurances maladies qui répondent à l'Objectifs de Développement Durable lié à la santé (Santé et bien-être)
- ✓ Investit dans des entreprises qui développent des traitements et des diagnostics innovants susceptibles d'améliorer la santé mondiale. Travaille avec les sociétés de leur portefeuille pour introduire leurs produits (vaccins, médicaments, dispositifs médicaux et diagnostics médicaux) à l'échelle mondiale, y compris sur les marchés à revenus faibles, moyens et élevés (Santé)

UNIBAIL-RODAMCO :

- ✓ Partenaire olympique et paralympique mondial (Sport)
- ✓ Unibail-Rodamco-Westfield (URW) a mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité pour ses opérations européennes (environ 65 % des salariés en 2021), qui intègre dans une certaine mesure les sous-traitants. Les stratégies visant à protéger la santé et la sécurité des locataires et des clients comprennent des directives de conception pour les développements et des audits annuels des risques en matière de santé et de sécurité pour les actifs existants (Santé et bien-être)

02

Mécanisme et scénarios



AVANT-PROPOS

Avec **Elan Juillet 2024**, l'investisseur s'expose au marché actions* à travers l'indice **iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN** et bénéficie d'une protection intégrale du capital à l'échéance, **en contrepartie du risque de perte en capital tout au long de la vie du support financier en cas de sortie du support** (rachat, arbitrage, décès).

Dans l'ensemble de ce kit, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant hors ceux liés aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'un compte-titre, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative en cas de scénario défavorable. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son Capital Initial. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Elan Juillet 2024, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des obligations, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

* L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.





MÉCANISME : UN PRODUIT À « RENDEZ-VOUS »

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés aux Dates de Détermination Initiale, les 7, 8 et 9 avril 2024

Enregistrement d'un coupon conditionnel possible dès la 1^{re} année :

De l'année 1 à 8, si à une Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial :

un coupon de 6,50 % est automatiquement enregistré au titre de chaque année

Chaque coupon enregistré sera versé à l'investisseur à la Date d'Échéance, le 2 août 2032.

Quel que soit le niveau de l'Indice, **ELAN JUILLET 2024** continue jusqu'à la date d'échéance.

Remboursement⁽²⁾ à l'échéance de la 8^e année :

L'investisseur dispose, à la Date d'Echéance, le 2 août 2032 :

**de son Capital Initial
augmenté de la somme des coupons éventuellement enregistrés
aux Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾**

(Soit un TRA⁽³⁾ en compte-titre compris entre 0,00 % et 5,38%
et un TRA⁽³⁾ en assurance vie compris entre -1,00 % et 4,33%)

(1) Dates d'Évaluation Annuelle : 18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032.

(2) Hors frais liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

(3) **TRA en compte-titres** : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.





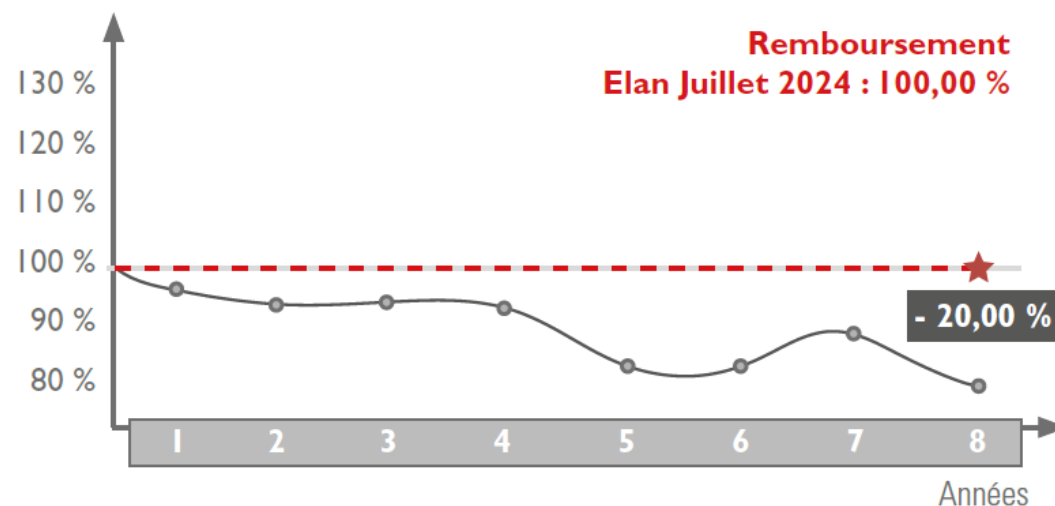
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Elan Juillet 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

- Évolution de l'Indice
- Observation de l'Indice
- ★ Niveau de remboursement final
- Coupons enregistrés
- - - Seuil d'enregistrement de coupons (100,00 % du Niveau Initial)
- Coupons versés

CAS DÉFAVORABLE

Niveau de l'Indice



Hypothèse d'une performance négative de l'Indice à chaque Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾

- > À chaque Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est enregistré au titre des années écoulées.
- > À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice clôture en baisse de 20,00%. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son Capital Initial à la Date d'Echéance⁽¹⁾.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 0,00 %

TRA⁽²⁾ en compte-titres : 0,00 % (contre -2,74 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA⁽²⁾ en assurance vie : - 1,00 %

⁽¹⁾TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.



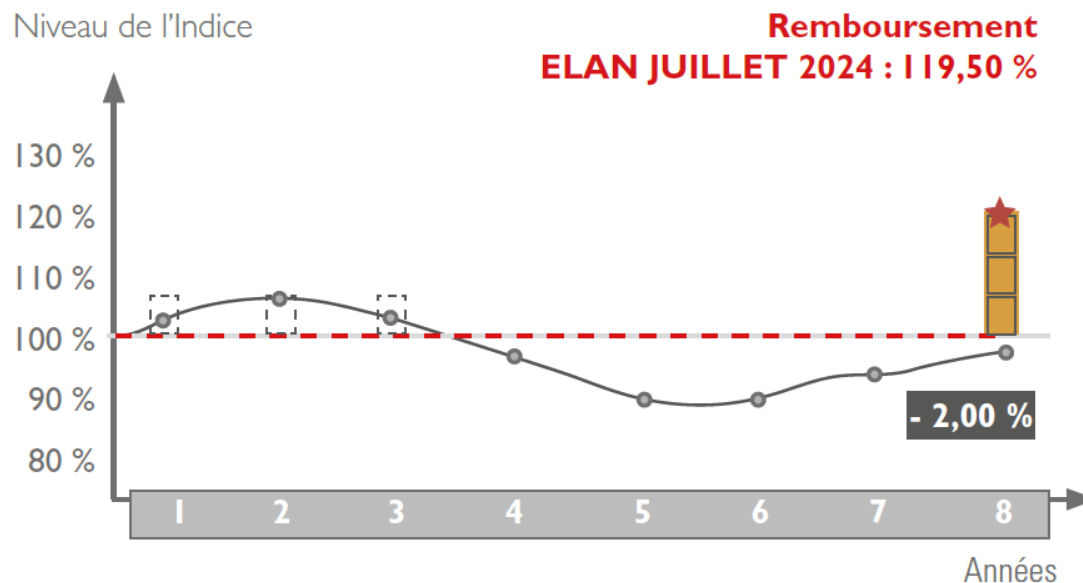


SCÉNARIO MÉDIAN

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Elan Juillet 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

- Évolution de l'Indice
- Observation de l'Indice
- ★ Niveau de remboursement final
- Coupons enregistrés
- - - Seuil d'enregistrement de coupons (100,00 % du Niveau Initial)
- Coupons versés

CAS MÉDIAN



Hypothèse d'une hausse modérée en cours de vie puis d'une baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- > Aux 3 premières Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, 3 coupons de 6,50 % sont enregistrés pour chacune des années 1 à 3, soit un total de 19,50 %.
- > De la 4^e à la 8^e Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années.
- > À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice clôture en baisse de 2,00 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final : 119,50 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 19,50 %

TRA⁽²⁾ en compte-titres : 2,26 % (contre -0,25 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA⁽²⁾ en assurance vie : 1,23%

⁽¹⁾ **TRA en compte-titres** : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.



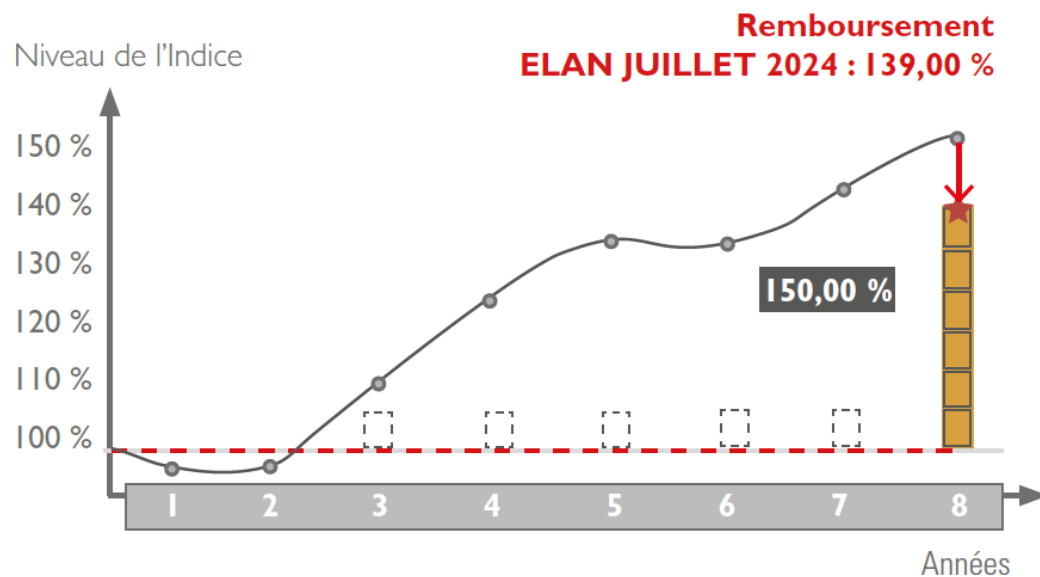


SCÉNARIO FAVORABLE

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Elan Juillet 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

- Évolution de l'Indice
- Observation de l'Indice
- ★ Niveau de remboursement final
- Coupons enregistrés
- - - Seuil d'enregistrement de coupons (100,00 % du Niveau Initial)
- Coupons versés

CAS FAVORABLE



Hypothèse d'une évolution à la hausse de l'Indice (avec Effet de plafonnement du gain)

- > Aux 2 premières Dates d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années.
- > De la 3^e à la 8^e année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial ; 6 coupons de 6,50 % sont enregistrés pour chacune des années 3 à 8.
- > À la dernière Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾, en année 8, l'Indice a progressé de 50,00 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit son Capital Initial, augmenté de la totalité des coupons enregistrés, soit un total de 139,00 % du Capital Initial. L'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (gain plafonné à 39,00 %, contre une hausse de l'Indice de 50,00 %).

Remboursement final : 139,00 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 39,00 %

TRA⁽²⁾ en compte-titres : 4,21 % (contre 5,21 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA⁽²⁾ en assurance vie : 3,17 %

⁽¹⁾ **TRA en compte-titres** : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.



03

Caractéristiques de Elan Juillet 2024





CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Liées à l'obligation Elan Juillet 2024

Forme juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 9 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 23-210.
Émetteur	Natixis (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations au moment de la rédaction du document)
Sous-jacent	Indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN (code Bloomberg : WELLBDN). Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne.
Code ISIN	FR001400NZR3
Prix d'achat	Pendant toute la période de commercialisation le prix d'achat sera fixé à 100 euros
Période de commercialisation	Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Protection du capital à l'échéance	Garantie en capital à hauteur de 100 % à l'échéance. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie.
Commission de souscription	Néant, hors frais sur versements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Commission de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'obligation, des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (La revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Commission de distribution	Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant total maximum de 3,00 % (toutes taxes comprises) du montant nominal des Obligations placées.
Date d'Émission et de règlement	9 août 2024
Date d'Échéance	2 août 2032
Dates de Détermination Initiale	7, 8, 9 août 2024
Niveau initial	Moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN constatés aux Dates de d'Évaluation Initiale
Documentation juridique des Instruments Financiers	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 9 juin 2023 (n° 23-210), et les Conditions Définitives de l'émission datées du 23 novembre 2023. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France)



ÉLIGIBILITÉ ET SOUSCRIPTIONS (AUPRÈS DES PERSONNES PHYSIQUES)



	Compte-titres	Assurance Vie et capitalisation			
	CTO	CNP	BPCE Vie	BPCE Life/ Life France	TEORA
Dates de souscription	Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)		Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)		Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)
Modalités de souscription	Le client sera débité du montant souscrit et le titre sera inscrit sur le CTO le 25/07/2024 Toute clientèle personnes physiques et aux personnes morales résidents (sauf aux citoyens ou résidents des États-Unis, les non résidents Français et/ou restriction spécifique)	NC	date limite de réception des demandes papier chez BPCE Vie : le 25/07/2024	Eligible aux personnes physiques et personnes morales. Date limite Date limite par l'assureur fixée au 17/07/2024 à 17h.	La Mondiale Partenaire 02/08/2024 CNP Patrimoine 30/07/2024
Contrats éligibles		Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus, Nuances Privilège, Nuances Capi, Océor Harmonie et Océor Evolution	Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, Millevie Infinie et Millevie Infinie 2, Millevie Initiale et Millevie Initiale 2, Millevie Premium et Millevie Premium 2, Millevie Capi et Millevie Capi 2	Millevie Life et Millevie Lux (dans le cadre de l'assurance vie et de la capitalisation) en tant qu'actif sous-jacent d'un Fonds Interne dédié (FID) ou d'un Fonds d'assurance spécialisé (FAS), selon les règles énoncées ci-dessous*.	La Mondiale Partenaire Soprane 1818 Opus 2D Vie/Capi Elite Ladedia Vie/Capi CNP Patrimoine Sélection Cinto Vie et Capi
Documents obligatoires à remettre au client	✓ Brochure commerciale ✓ DIC (le Document d'Informations Clés), ✓ Bulletin de souscription ✓ Synthèse Epargne (pour LEA) / Proposition d'Investissement (pour O2S) à signer par le client ✓ Le cas échéant, la déclaration liée à la souscription d'un titre de créance pour une personne de plus 80 ans	✓ Brochure commerciale, ✓ DIC (le document d'informations clés) Elan Juillet 2024, ✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription Elan Juillet 2024 s'effectue dans le cas d'un transfert assurance-vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)) ✓ Synthèse Epargne (pour LEA) / Proposition d'Investissement (pour O2S) à signer par le client le contrat d'assurance vie le cas échéant ✓ Fiche d'information support assureur ✓ Bulletin d'adhésion/souscription/bordereau d'opération ✓ Le cas échéant, la déclaration liée à la souscription d'un titre de créance pour une personne de plus 80 ans <i>Documents disponibles dans MyEAV Extrassur Documentaire – Elan Juillet 2024 - Commercialisation</i>		✓ Brochure commerciale, ✓ DIC (le document d'informations clés) Elan Juillet 2024, ✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription Elan Juillet 2024 s'effectue dans le cas d'un transfert assurance-vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)) ✓ Signature d'une annexe spécifique pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) ✓ Fiche d'information support assureur/annexe financière/dispositions spéciales ✓ Synthèse Epargne (pour LEA) / Proposition d'Investissement (pour O2S) à signer par le client le contrat d'assurance vie le cas échéant ✓ Bulletin d'adhésion/souscription/bordereau d'opération ✓ Le cas échéant, la déclaration liée à la souscription d'un titre de créance pour une personne de plus 80 ans	

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives doivent être remis au client sur simple demande. Ils sont disponibles en agence ou sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com).

*Cas particulier du FID : le Support financier est éligible au sein du FID dans le cadre d'un mandat de gestion (GSM). Le FID répondant à un profil de gestion, il revient au gérant financier de choisir l'opportunité ou non d'intégrer cette obligation au sein du Fonds Interne. Il le fera sous réserve que cet actif réponde : au profil de gestion choisi préalablement par le client souscripteur du contrat, au mandat de gestion financière cadre signé entre le gérant financier et la Compagnie, à la lettre circulaire 15/3 du CAA relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance vie liés à des fonds d'investissements et aux règles prudentielles de la compagnie.
Cas particulier du FAS : le Support financier est éligible au sein du FAS. L'intégration du produit sera effectuée sous réserve que le produit réponde au profil de risque du client et à l'analyse de ses besoins et que le client investisse un minimum de 125 000 euros au sein du FAS et qu'il déclare une fortune en valeur mobilière nette de toute dette supérieure à 250 000 euros.





ÉLIGIBILITÉ ET SOUSCRIPTIONS (AUPRÈS DES PERSONNES MORALES)

	Compte-titres	Assurance vie et capitalisation	
	CTO	BPCE Vie / Life/ Life France	TEORA
Dates de souscription	Du 8 avril 2024 (9h00 CET) au 25 juillet 2024 (17h00 CET)		
Modalités de souscription	Souscription : à travers Platine (pour les compte-titres Ordinaires) Toute clientèle personnes morales résidents (sauf aux citoyens ou résidents des États-Unis, les non résidents Français et/ou restriction spécifique)	Date limite de réception des ordres papiers le 18/07/2024 chez BPCE VIE. Date limite par l'assureur fixée au 17/07/2024 à 17h.BPCE LIFE.	La Mondiale Partenaire 02/08/2024 CNP Patrimoine 30/07/2024
Contrats éligibles		Millevie Life et Millevie Lux (dans le cadre de l'assurance vie et de la capitalisation) en tant qu'actif sous-jacent d'un Fonds Interne dédié (FID) ou d'un Fonds d'assurance spécialisé (FAS), selon les règles énoncées ci-dessous*.	La Mondiale Partenaire Soprane 1818 Opus 2D Vie/Capi Elite Ladedia Vie/Capi CNP Patrimoine Sélection Cinto Vie et Capi
Documents obligatoires à remettre au client	✓ Brochure commerciale ✓ Bulletin de souscription Document précontractuel à remettre avant toute souscription : ✓ DIC (le Document d'Informations Clés), ✓ Le document de Synthèse Placement ou Synthèse Epargne-conseil de la banque à signer par le client	✓ Brochure commerciale, ✓ DIC (le document d'informations clés) Elan Juillet 2024, ✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription Elan Juillet 2024 s'effectue dans le cas d'un transfert assurance-vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)) ✓ Synthèse Epargne (pour LEA) / Proposition d'Investissement (pour O2S) à signer par le client le contrat d'assurance vie le cas échéant ✓ Fiche d'information support assureur/annexe financière/dispositions spéciales ✓ Bulletin d'adhésion/souscription/bordereau d'opération ✓ Le cas échéant, la déclaration liée à la souscription d'un titre de créance pour une personne de plus 80 ans <i>Documents disponibles dans MyEAV Extrassur Documentaire – Elan Juillet 2024 - Commercialisation - FI2023 - 16</i>	✓ Brochure commerciale, ✓ DIC (le document d'informations clés) Elan Juillet 2024, ✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription Elan Juillet 2024 s'effectue dans le cas d'un transfert assurance-vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)) ✓ Signature d'une annexe spécifique pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) ✓ Fiche d'information support assureur/annexe financière/dispositions spéciales ✓ Synthèse Epargne (pour LEA) / Proposition d'Investissement (pour O2S) à signer par le client le contrat d'assurance vie le cas échéant ✓ Bulletin d'adhésion/souscription/bordereau d'opération ✓ Le cas échéant, la déclaration liée à la souscription d'un titre de créance pour une personne de plus 80 ans

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives doivent être remis au client sur simple demande. Ils sont disponibles en agence ou sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com).

*Cas particulier du FID : le Support financier est éligible au sein du FID dans le cadre d'un mandat de gestion (GSM). Le FID répondant à un profil de gestion, il revient au gérant financier de choisir l'opportunité ou non d'intégrer cette obligation au sein du Fonds Interne. Il le fera sous réserve que cet actif réponde : au profil de gestion choisi préalablement par le client souscripteur du contrat, au mandat de gestion financière cadre signé entre le gérant financier et la Compagnie, à la lettre circulaire 15/3 du CAA relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance vie liés à des fonds d'investissements et aux règles prudentielles de la compagnie.

Cas particulier du FAS : le Support financier est éligible au sein du FAS. L'intégration du produit sera effectuée sous réserve que le produit réponde au profil de risque du client et à l'analyse de ses besoins et que le client investisse un minimum de 125 000 euros au sein du FAS et qu'il déclare une fortune en valeur mobilière nette de toute dette supérieure à 250 000 euros.





CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

- ❑ De la Date d'Émission du support Elan Juillet 2024 et jusqu'à sa date d'Échéance (entre le 19 avril 2024 et le 2 août 2032) : Elan Juillet 2024 est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à la Date d'Échéance du 2 août 2032. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue, le 2 août 2032.
- ❑ L'adhérent/souscripteur peut, en effet, **prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale** :
 - s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du montant investi sur le support Elan Juillet 2024 avant l'échéance prévue ;
 - s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie du support Elan Juillet 2024 avant l'échéance prévue ;
 - ou en cas de décès, qui entraîne le dénouement du contrat, avant l'une des échéances prévues lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.
- ❑ Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le support Elan Juillet 2024 à une autre date que l'échéance, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier de la protection conditionnelle du capital prévue à l'échéance, ni du rendement espéré du support Elan Juillet 2024, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.
- ❑ Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation : à toute performance affichée par le support Elan Juillet 2024, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation doivent être déduits.
- ❑ Fiscalité applicable à un investissement dans le support Elan Juillet 2024 dans les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation : les dispositions fiscales et les prélèvements sociaux, en vigueur, propres aux contrats d'assurance-vie ou de capitalisation lui sont applicables.
- ❑ Enregistrement des coupons conditionnels du support Elan Juillet 2024 : l'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que l'enregistrement des coupons du support Elan Juillet 2024 est soumis à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur.





AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

Avantages

- ▶ De l'année 1 à 8, aux Dates d'Évaluation Annuelle, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, **un coupon de 6,50% est automatiquement enregistré au titre de chaque année**. Chaque coupon enregistré sera **versé à l'investisseur à l'échéance des 8 ans, le 2 août 2032**.
- ▶ **À l'échéance des 8 ans**, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, **l'investisseur est protégé et récupère* 100 % du Capital Initial**.

Inconvénients

- ▶ La revente de Elan Juillet 2024 sur le marché secondaire avant l'échéance du 2 août 2032 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'obligation est revendue avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un **risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale**.
- ▶ **Le gain maximum pour l'investisseur est plafonné à 6,50 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (Effet de plafonnement du gain).
- ▶ **L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5,00 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5,00 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- ▶ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur** (qui induit un risque sur le remboursement du capital) **ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- ▶ Compte tenu de la durée de la période de souscription, les conditions de marché à la date d'émission de Elan Juillet 2024 peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

* Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes titres et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance du capital investi est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.





FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base.

Elan Juillet 2024 est notamment exposé aux risques suivants :

- ▶ **Risque de perte en capital** : en cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- ▶ **Risque de rémunération faible ou nulle** : Les montants d'intérêts au titre des Obligations sont indexés sur ou liés à la performance du Sous-Jacent. Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'un changement défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs événement(s), le porteur d'Obligations pourra subir une diminution significative de la rémunération au titre des Obligations pouvant aller jusqu'à l'absence totale de rémunération.
- ▶ **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- ▶ **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- ▶ **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les obligations pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.





CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE SA dont l'Émetteur Natixis est une filiale. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, BPCE Vie, BPCE Life et TEORA :

- BPCE Vie et BPCE Life, qui référencent ce produit, sont des filiales de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- TEORA, qui référence ce produit est une filiale de Natixis, elle-même filiale de BPCE SA.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Elan Juillet 2024 (i) en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie, BPCE Life et TEORA pouvant décider d'acquérir ce support financier et (ii) dans le cas où Natixis serait à la fois émetteur et agent de calcul. En relation avec ce produit, les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit.

Conformément à la réglementation, l'Émetteur, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.



A NOTER

Bulletin de Souscription et DIC : explications sur les coûts

Les coûts affichés sur le Bulletin de Souscription et sur le DIC ne sont pas identiques. En effet, ils répondent à deux méthodologies différentes définies par deux réglementations différentes (Priips et MIF 2).

- ❑ Dans le DIC (méthodologie Priips), sont affichées des réductions en rendement (RIY : reduction in Yield) sur la base des scénarii intermédiaires de l'obligation. Elles sont calculées à 3 dates différentes (1 an, mi- vie et échéance) en cas de sortie du produit.
- ❑ Dans le Bulletin de Souscription (méthodologie MIF 2), sont pris en compte l'ensemble des coûts liés à l'obligation et au service d'investissement supportés par le client pendant l'intégralité de la durée de vie du produit.



04

Annexes





SIMULATIONS HISTORIQUES

Méthodologie :

- Les données reconstituées de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN ont été collectées depuis 1987
- Tous les jours de l'historique sont pris successivement comme date de départ d'un investissement sur un produit de type Elan Juillet 2024 (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement).
- La date de lancement de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN est le 22 septembre 2022.

7602 simulations ont été réalisées :

- Pour chacune de ces périodes, nous déterminons la valeur de remboursement d'une structure semblable à Elan Juillet 2024 et calculons le Taux de Rendement Annuel (TRA) correspondant.
- Attention, les frais et la fiscalité du cadre d'investissement ne sont pas pris en compte.

Taux de Rendement Annuels*:

TRA MAX : + 5,37 % par an

TRA MOYEN : + 4,70 % par an

TRA MIN : + 0,79 % par an

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Natixis.

* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Elan Juillet 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.





COMPORTEMENT DE LA VALEUR DE MARCHÉ DE L'OBLIGATION AVANT L'ÉCHÉANCE

Si le titre est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend **un risque de perte en capital non mesurable a priori**, et l'évolution de la valeur de marché d'**Elan Juillet 2024** pourra différer de l'évolution de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance (cf. graphique ci-dessous) :

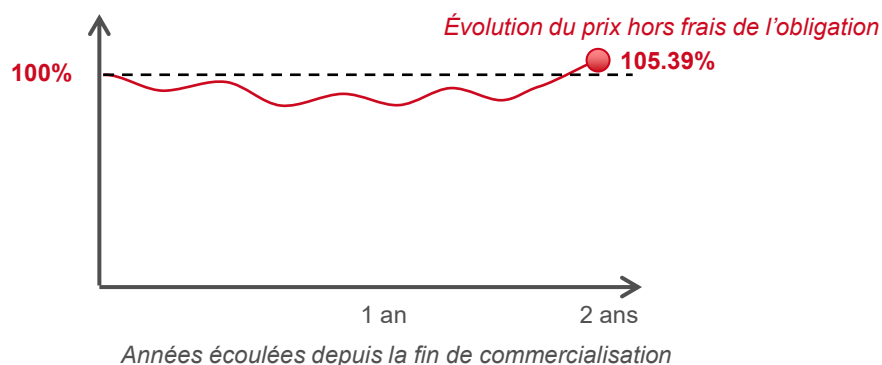
- En cas de **hausse** des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra **baisser** (et inversement)
- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.

La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la **hausse** ou de la **baisse** de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus **important** que la maturité est **lointaine** (et inversement).

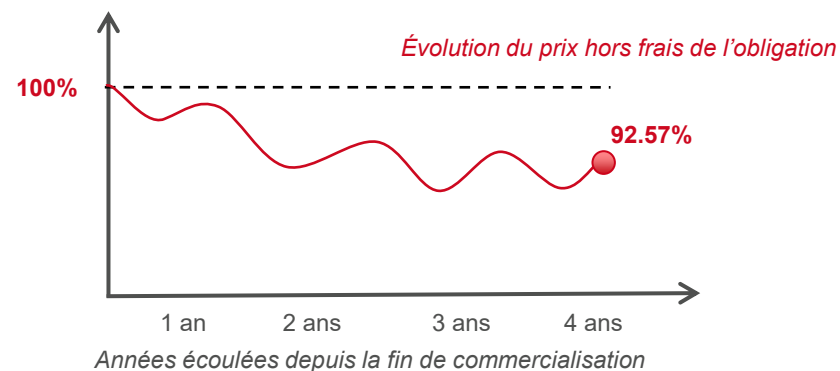
Simulation d'une revente au bout de 2 ans :

L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN monte de 10% sur 2 ans, les autres paramètres restent inchangés. L'obligation est vendue à **105.39%** du montant investi initialement.



Simulation d'une revente au bout de 4 ans :

L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN baisse de 10 % et les taux montent de +2% sur 4 ans. Les autres paramètres restent inchangés. L'obligation est vendue à **92.57%** du montant investi initialement.

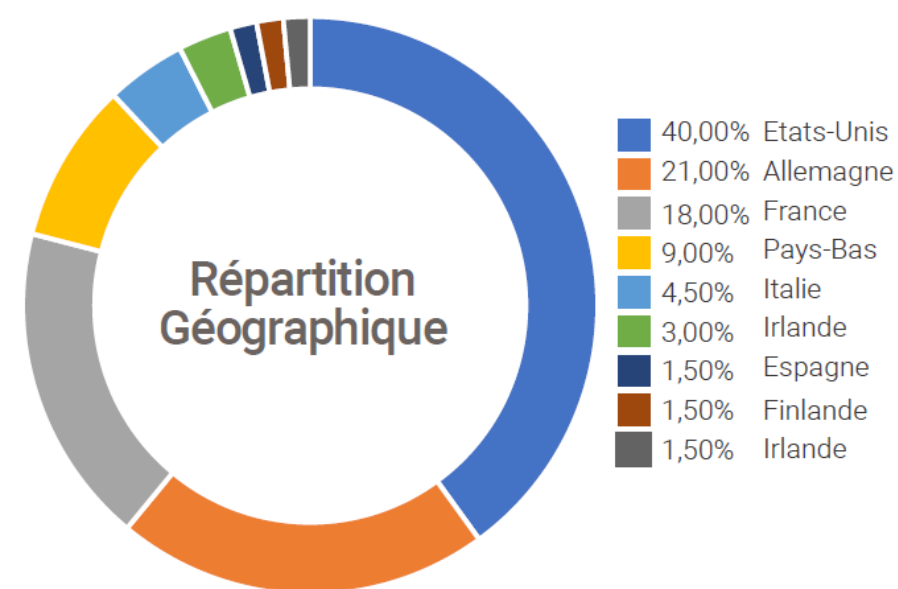
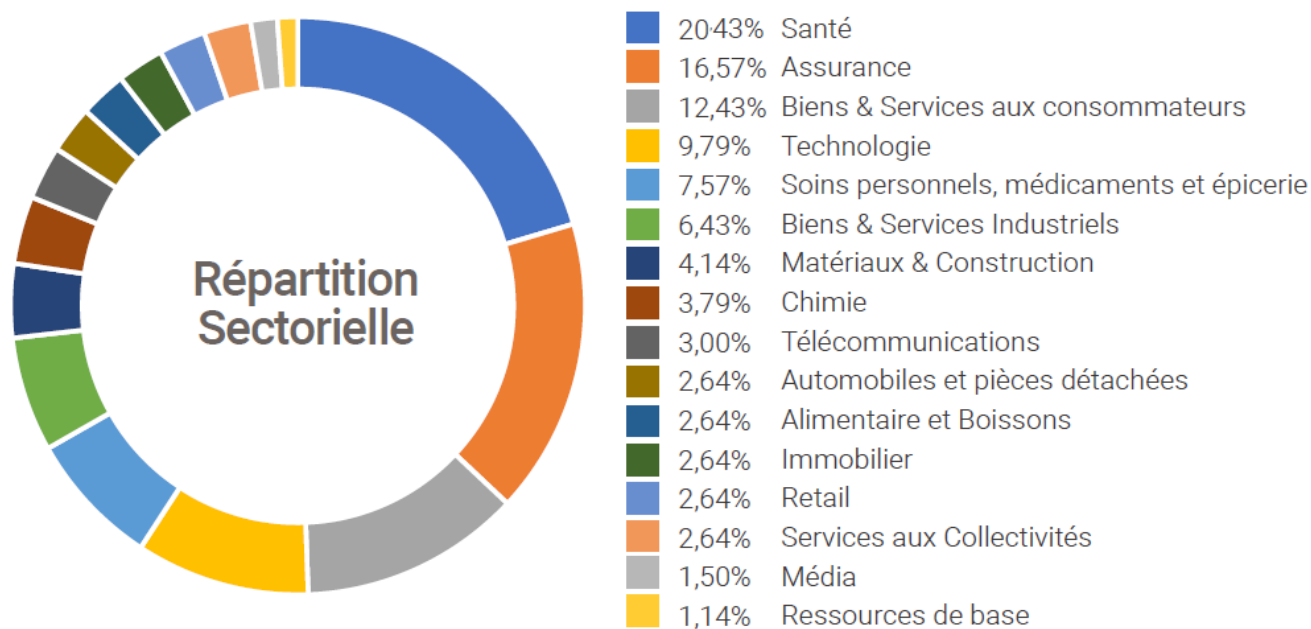
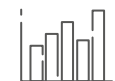


Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Elan Juillet 2024. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.



DIVERSIFICATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

COMPOSITION DE L'INDICE REVUE À UNE FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE (A JOUR DU 25/12/2023)

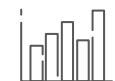


Source : Bloomberg au dernier rebalancement 25/12/2023



COMPOSITION DE L'INDICE

COMPOSITION DE L'INDICE REVUE À UNE FRÉQUENCE



Liste des 75 valeurs composant l'Indice au 25 décembre 2023

3M CO
ABBOTT LABORATORIES
ADIDAS AG
AEGON LTD
AFLAC INC
AIR LIQUIDE SA
ALLIANZ SE
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP I
AMERICAN WATER WORKS CO INC
APTIV PLC
ARGENX SE
ASML HOLDING NV
ASR NEDERLAND NV
ASSICURAZIONI GENERALI SPA
AXA SA

BEIERSDORF AG
BIOGEN INC
BOSTON SCIENTIFIC CORP
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO
CARRIER GLOBAL CORP
CHURCH & DWIGHT CO INC
CLOROX CO/THE
COLGATE-PALMOLIVE CO
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
CONTINENTAL AG
DANONE
DASSAULT SYSTEMES SA
DUPONT DE NEMOURS INC
ECOLAB INC
EDWARDS LIFESCIENCES CORP

ELEVANCE HEALTH INC
ESSILORLUXOTTICA SA
ESTEE LAUDER COS INC/THE
FASTENAL CO
FRESENIUS SE & CO KGAA
GENERAL MILLS INC
HANNOVER RUECK SE
HCA HEALTHCARE INC
HENKEL AG & CO KGAA
HOME DEPOT INC/THE
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL SA
INFINEON TECHNOLOGIES AG
KINGSPAN GROUP PLC
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV
KONINKLIJKE KPN NV

LINDE PLC
L'ORÉAL SA
LULULEMON ATHLETICA INC
MEDTRONIC PLC
MERCK & CO INC
METLIFE INC
MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON SA
MONCLER SPA
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-
NIKE INC
ON SEMICONDUCTOR CORP
PROCTER & GAMBLE CO/THE
PRUDENTIAL FINANCIAL INC
PUMA SE
SAMPO OYJ

SANOFI
SAP SE
SARTORIUS AG
SCHNEIDER ELECTRIC SE
SIEMENS AG
SIEMENS HEALTHINEERS AG
STMICROELECTRONICS NV
TELEFONICA SA
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE
TEXAS INSTRUMENTS INC
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
UNITEDHEALTH GROUP INC
WELLTOWER INC
WOLTERS KLUWER NV
WW GRAINGER INC

Source : Bloomberg au dernier rebalancement 25/12/2023





CONTACTS

Pour plus d'information

Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par e-mail :



01 58 55 92 98



animation@natixis.com



AVERTISSEMENT

Ce document de mise en marché et de formation est à usage strictement interne; il est strictement informatif et confidentiel. Ce document est exclusivement destiné à un usage interne au sein des réseaux Caisse d'Epargne. Les informations contenues dans ce document ont été établies par Natixis pour le seul besoin de formation du réseau Caisse d'Epargne. Natixis accepte de mettre ce document à disposition desdits conseillers qui s'engagent à ne pas le réutiliser, le reproduire ou le diffuser à un tiers. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction. Ce document **est** fourni à chaque destinataire à titre d'information, il ne comporte aucune offre d'achat ou de vente d'instruments financiers ni aucune prestation de conseil, notamment en matière de service d'investissement, et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé en interne et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un client ou à un tiers en particulier. Il ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Ce document ne constitue pas non plus une recherche en investissement ni un rapport de recherche indépendant.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux clients, aux clients potentiels et plus généralement à tout tiers. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations contenues dans ce document, notamment mais non exclusivement les chiffres, performances, simulations, taux, risques sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

En tout état de cause, il appartient à chaque destinataire de ce document de recueillir les avis internes et externes nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour procéder à une évaluation indépendante des informations contenues dans ce document afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

En conséquence Natixis décline en conséquence toute responsabilité :

- en cas d'imprécision, inexactitude, erreur ou omission portant sur des informations disponibles ;
- pour tous dommages, directs et/ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, nature ou conséquences, provoqués à raison de l'accès à ce document ;
- de décision prises sur la base d'une information contenue dans ce document et de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers non destinataire de ce document.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).





**CAISSE
D'ÉPARGNE**

PARTENAIRE PREMIUM

